

**Relevé de Décisions
N° B F 2007 - 02
du 9 novembre 2007**

Le Bureau Fédéral de la F F S bf & DA, dans sa séance du Vendredi 9 novembre 2007, après en avoir délibéré

DECIDE

Validation par le Bureau Fédéral d'une proposition d'équivalence des diplômes de moniteur FFSbf et FCSAD (fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense)

Rappel : Une convention a été signée le 16 décembre 2006 entre la FFSbf & DA et la FCSAD. Cette dernière a mis en place un cursus de formation de moniteur de SAVATE conforme à notre filière fédérale, il s'avère donc qu'un candidat ayant réussi le diplôme de moniteur FCSAD de SAVATE a toutes compétences pour être titulaire d'un diplôme de moniteur fédéral de Savate dès lors :

- qu'il est licencié FFSbf
- qu'il possède les pré-requis fédéraux (grades)
- qu'il en fait officiellement la demande par écrit.

Cette procédure est envisagée comme annuelle et renouvelable par décision du CD fédéral.

Accord du Bureau pour proposer une lettre de mission à Monsieur Camille MAZOLINI, élève ingénieur en 3^{ème} année à l'INSA de Lyon et membre de la sous-commission CNJ, lors d'un séjour, organisé par l'INSA en AUSTRALIE dans le cadre d'un échange avec une Université australienne (vraisemblablement à Sydney). Il nous propose de nous apporter son aide à titre bénévole dans le cadre d'une mission officielle.

Une convention entre la FFSbf et l'académie Jacques LEVINET, créateur de la méthode canne Défense, a été signée pour autoriser la commission Savate Bâton Défense à utiliser cet outil.
Cette autorisation est consentie à titre d'essai, pour la saison 2007/2008.